

Procédure d'obtention de visa pour la Thaïlande

Ce document a pour but de fournir aux Rotariens les informations requises pour pouvoir assister à la convention 2012 en Thaïlande et obtenir, si besoin est, un visa auprès des autorités consulaires du Royaume de Thaïlande.

Qui a besoin d'un visa ?

Pour déterminer si vous avez besoin d'un visa de tourisme, veuillez consulter le site (en anglais) <http://www.mfa.go.th/web/2637.php>. La procédure requiert en général de soumettre un dossier à l'ambassade ou au consulat général du Royaume de Thaïlande le plus proche, dont vous pourrez trouver les coordonnées sur <http://www.mfa.go.th/web/2712.php>. Les ressortissants de nombreux pays d'Afrique et d'Amérique latine doivent également fournir une preuve de vaccination contre la fièvre jaune. Consulter <http://www.mfa.go.th/web/2482.php?id=2494> pour plus d'informations.

Les ressortissants de plus de 40 pays comme les États-Unis, de nombreux États d'Europe de l'Ouest, le Brésil, le Japon, la Corée, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les Philippines, et plusieurs pays asiatiques bénéficient du programme d'Exemption de Visa de Tourisme. Consulter <http://www.mfa.go.th/web/2482.php?id=2490> pour plus d'informations.

Les ressortissants de plusieurs autres pays, comme l'Inde, peuvent faire une demande à leur arrivée en Thaïlande pour un visa d'une durée de 15 jours qui prendra effet à la date d'entrée sur le territoire. Consulter <http://www.mfa.go.th/web/2482.php?id=2491> pour plus d'informations. Veuillez toutefois noter que la liste des pays éligibles peut être modifiée à tout instant et qu'il est recommandé de faire une demande de visa classique.

Planifier son voyage

Il est indispensable de s'y prendre à l'avance pour être sûr d'obtenir un visa pour assister à la convention 2012 du Rotary. Vous devez pour cela prendre en considération la totalité du processus, de l'inscription à la convention au rendez-vous pour le visa. La durée nécessaire à l'obtention d'un visa variant d'un pays à l'autre, vous devez contacter l'ambassade ou le consulat le plus proche pour les critères applicables. Pour éviter tout problème, nous vous conseillons de suivre les étapes suivantes.

1^{ère} étape – S'inscrire à la convention auprès des services *RI Registration*. Une fois votre inscription reçue et traitée, les services *RI Registration* enverront dans les deux semaines par e-mail au principal inscrit un dossier comprenant une confirmation et une lettre d'invitation au format PDF. Le délai peut être plus long en période de pointe. Si le principal inscrit n'a pas d'adresse électronique, ce dossier lui sera adressé par la poste. Dans ce cas, les délais sont de deux à cinq semaines.

2^e étape – Se renseigner sur la procédure à suivre pour obtenir un visa auprès du consulat thaïlandais le plus proche. Le site <http://www.mfa.go.th/web/2712.php> fournit des liens vers les ambassades et les consulats thaïlandais du monde entier. Les visas thaïlandais exigent généralement du récipiendaire d'être présent sur le territoire national dans les 3 mois de son attribution.

3^e étape – Suivre les instructions de l'ambassade et présenter une demande de visa. Dans de nombreux pays, un entretien sera exigé.

4^e étape – Réunir la documentation nécessaire pour l'entretien au consulat (confirmation de l'inscription, réservation d'hôtel, lettre d'invitation, billet retour, preuve que vous pouvez subvenir à vos besoins durant votre séjour en Thaïlande, etc.).

5^e étape – Arriver à l'heure à l'entretien avec la documentation requise. Il est de la responsabilité du demandeur de fournir toute documentation pouvant faciliter la procédure y compris le paiement de tous les frais afférents.

Calendrier

<p>1^{er} juin – 1^{er} novembre 2011 – S’inscrire à la convention 2012 soit via <i>Accès Membres</i> (paiement par carte de crédit) soit en téléchargeant le formulaire sur www.rotary.org.</p>	<p>30 novembre 2011 – Si vous vous êtes inscrit avant le 1^{er} novembre, vous devriez avoir reçu le dossier de confirmation par e-mail. Dans le cas contraire, contacter les services <i>RI Registration</i> à ri.registration@rotary.org.</p>	<p>1^{er} janvier 2012 – Contacter l’ambassade ou le consulat thaïlandais le plus proche pour connaître les conditions d’obtention du visa.</p>	<p>6 mai 2012 – Date limite de réception par les services <i>RI Registration</i> des demandes d’annulation et de remboursement pour refus de visa (à adresser par e-mail à ri.registration@rotary.org).</p>
---	--	--	--

À quoi devez-vous vous attendre durant l’entretien ?

Les critères varient d’un consulat ou d’une ambassade à l’autre. Il s’agit de prouver à l’agent consulaire que vous avez les moyens financiers nécessaires pour subvenir à vos besoins durant votre séjour, que vous avez un billet retour, que vous êtes inscrit à la convention et lui fournir tous les documents nécessaires.

ATTENTION ! Renseignez-vous sur les critères requis par l’ambassade thaïlandaise de votre pays de résidence et apportez à l’entretien la documentation nécessaire pour appuyer votre demande de visa.

Si votre demande de visa est rejetée, veuillez adresser votre demande d’annulation et de remboursement aux services Inscriptions à ri.registration@rotary.org ou par fax au 1-847-556-2194 le 6 mai 2012 au plus tard. Veuillez vous référer à la section Annulation sur le bulletin d’inscription et bon de commande de billets.

Pour annuler votre réservation d’hôtel ou votre commande de billets pour les manifestations organisées par le comité hôte, veuillez suivre la procédure indiquée sur les formulaires concernés.

Que peut faire le Rotary pour les congressistes ayant besoin d’un visa ?

Les encourager à s’inscrire dès que possible ! Le rôle du Rotary se limite à l’envoi par e-mail ou par courrier d’un dossier de confirmation qui contient la confirmation de l’inscription et la lettre d’invitation. De plus, le Rotary communique tous les mois une liste des congressistes au Royaume de Thaïlande. L’agent consulaire a toute autorité pour accorder ou refuser un visa.